

LOCHWILLER

« La vie pourra reprendre »

Un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable préconise des solutions radicales pour endiguer les mouvements de terrain et faire que la vie reprenne à Lochwiller, un village en partie sinistré près de Saverne.

Guillaume Erckert

Le collège d'experts du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), missionné le 22 juillet 2016 par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, pour analyser les « modalités de gestion et d'indemnisation des dégâts » survenus à Lochwiller, a publié mardi son rapport. Le volumineux mémoire de 78 pages propose notamment une série de douze solutions et préconisations, qui « demandent encore à être validées techniquement », pour solutionner un phénomène de mouvements de terrain jugé « spectaculaire » et « exceptionnel ».

Le rebouchage définitif du forage désormais exclu

Contre toute attente, leurs conclusions proposent de « surseoir aux décisions quant aux méthodes et à la mise en œuvre du rebouchage définitif » du forage géothermique défectueux réalisé en 2008 dans le jardin d'une maison du lotissement Weingarten, un quartier situé sur une colline surplombant le village.

Plusieurs tentatives de colmatage ont été réalisées dans le passé (deux en 2008 après le forage et une en novembre 2015) sans succès. Et de nouveaux travaux d'ampleur devaient débiter cette année. Mais les experts estiment qu'une telle intervention serait « complexe » et surtout « sans certitude absolue d'y parvenir ».



Deux foreuses ont effectué cet hiver des prélèvements de sol à plusieurs endroits du village pour analyse. Ces études se poursuivront tout au long de l'année afin de mieux connaître la géologie locale. Photo DNA/Guillaume Erckert

A contrario, le rapport préconise comme « mesure impérative » de « pomper l'eau en profondeur à côté du forage pour y assécher les terrains [...], de collecter et évacuer les eaux superficielles et de colmater les fissures ». Il recommande également d'étendre les expertises dans le but d'améliorer la connaissance géologique locale.

Les trois ingénieurs chargés de l'étude estiment que « l'hypothèse [préablement émise par divers rapports scientifiques sur le sujet, NDLR] d'une extension des dégâts observée au cœur du lotissement Weingarten à l'ensemble du village paraîtra alors essentiellement théorique et mal fondée, donc excessive ». Ils pondèrent

néanmoins ces affirmations quelques pages plus loin en affirmant qu'il « est impossible d'affirmer de façon absolue que tout mouvement de terrain s'arrêtera ».

Une fois les délimitations précises du village de 450 habitants terminées, « la vie urbanistique pourra alors reprendre à Lochwiller », se félicite le sous-préfet de l'arrondissement de Saverne Christophe Lotigié. Mais pas partout. Pour les zones exemptes de dégâts, celles qui seront situées à l'extérieur du périmètre sinistré, « des permis de construire et/ou d'aménager pourront être délivrés », est-il écrit le rapport. « On attend ce zonage depuis un certain temps, se réjouit Danièle Ebersohl, maire de Lo-

chwiller. Plus tôt il sera mis en place et plus tôt les permis de construire seront accordés. On a des gens qui veulent construire et qui sont dans l'attente. » Cette décision permettra de relancer un marché de l'immobilier totalement gelé à Lochwiller.

Abandonner les zones du village les plus touchées

En revanche, les zones les plus touchées du lotissement Weingarten et de sa proximité immédiate, considérées par les experts comme « difficilement ou non réparables » et dont certains propriétaires ont déjà été indemnisés, seront tout bonnement « abandonnées ». Selon la procédure choisie, les pouvoirs publics pourraient préempter ou acquérir les habitations, voire aller jusqu'à l'expropriation ou le délaissement. « Cette mesure, la plus simple et la moins coûteuse, présente l'avantage de clore définitivement une partie du problème », peut-on lire dans le rapport du CGEDD.

Le devenir des habitations abandonnées ne fait cependant l'objet d'aucune mention tout au long des 78 pages. Danièle Ebersohl imagine qu'elles « seront détruites à terme » pour éviter tout danger potentiel. L'édile espère aussi que l'État financera les travaux de démolition et de sécurisation des lieux. « Il n'y a pas de raison que ce soit à la charge des propriétaires et encore moins de la commune », prévient l'élue.